



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023**

Conformément à l'article L 2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales

N°01/2023 - APPROBATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Délibération adoptée à la Majorité (Pour : 2 – Abstention : 12)

N°02/2023 - CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS

Délibération adoptée à l'Unanimité

**N°03/2023 - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN EMPLOI NON
PERMANENT**

Délibération adoptée à l'Unanimité

**N°04/2023 - PERSONNEL COMMUNAL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'UN AGENT**

Délibération adoptée à l'Unanimité

N°05/2023 - VOTE DES SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Délibération adoptée à l'Unanimité

Affichage le 26 janvier 2023
Le Maire, Annick GOINEAU

